



COMITE REGIONAL DE LORRAINE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2026 - 2027

Présidente de Ligue :

DEBIESSE Valérie

10B rue Capucins
42400 St Chamond
06 23 15 18 26

debiessevalerie@gmail.com

Président du Comité :

DELAITRE Jean-Luc

280 rue du Haut Jardin, l'Orme
88600 Mortagne
06 31 67 03 13

tarot.lorraine@orange.fr

delaitre.jl@orange.fr

Président CCR :

Philippe MILLAN

2 Route de Rambervillers
88600 Grandvillers
07 88 41 68 67

phil.millan@laposte.net

Vice-président CCR :

DIDIER Frank

138 Grande Rue
88300 Mont les Neufchâteau
07 50 25 27 99

frank.happyrhanas@laposte.net

DATES DES FINALES REGIONALES

Epreuves	Lieux	Date	Nombre de qualifiés	Remplaçants au niveau national
Quadrettes D1	Phalsbourg	10 Octobre 2026	2	22
Quadrettes D2	Pont-à-Mousson/ Montrichard	28 Novembre 2026	2	18
Quadrettes D3	?	19 Décembre 2026	2	9
Triplettes D1	Moyenvic (Dieuze)	16 Janvier 2027	2	11
Triplettes D2	Neufchâteau	20 Février 2027	2	8
Triplettes D3	Beurey-sur-Saulx	6 Mars 2027	2	9
Individuel 1 ^e Série	Alsace / Burnhaupt-le-Haut	13 Mars 2027	4	
Individuel 2 ^e Série	Nancy (salle des Robert à Metz)	6 Février 2027	3	9
Individuel Promotion		6 Février 2027	6	15
Individuel Open	Metz	12 Décembre 2026	8	25
Donnes libres individuel	Phalsbourg	9 Janvier 2027	12	18
Donnes libres DUO	Nancy	17 Octobre 2026	5	19
Coupe de France 1 ^{er} et 2 ^e tour	Phalsbourg	20 Mars 2027	1	11
Coupe de France 3 ^e tour et 4 ^e tour	Neufchâteau	10 Avril 2027		
Finale de Ligue	Lorraine (ou Vesoul si aucune salle disponible)	5 Juin 2027	4	

Epreuves	Lieux	Date	Nombre de qualifiés	Remplaçants au niveau national
Donnes libres Séniors	Pont-à- Mousson/ Montrichard	13 Octobre 2026	8	14
Libre par équipe de 4 (pour ? Novembre 2027)	Thionville	29 Mai 2027	3	14
Duplicaté séniors	Pont-à- Mousson/ Montrichard	13 Avril 2027	5	2
Pour rappel:				
Libre par équipe de 4 (pour Aix-les-Bains Novembre 2026)	Neufchâteau	30 Mai 2026	3	
Duplicaté séniors (pour Nevers Septembre 2027)	Pont-à- Mousson/ Montrichard	14 Avril 2026	5	30

Code PCN	Intitulé des Tournois
5334101	Quadrette D1 Lorraine 2026-2027
5334201	Quadrette D2 Lorraine 2026-2027
5334301	Quadrette D3 Lorraine 2026-2027
5333101	Triplette D1 Lorraine 2026-2027
5333201	Triplette D2 Lorraine 2026-2027
5333301	Triplette D3 Lorraine 2026-2027
5331901	Duplicate Individuel Open Lorraine 2026-2027
5331501	Duplicate Individuel Sénior Lorraine 2026-2027
5331201	Duplicate Individuel 2è Série Lorraine 2026-2027
5331301	Duplicate Individuel Promotion Lorraine 2026-2027
5332101	Libre Individuel Lorraine 2026-2027
5332201	Libre par 2 Lorraine 2026-2027

5332401	Libre par 4 Lorraine 2026-2027
5332501	Libre Sénior Lorraine 2026-2027
5336101	Coupe de France Lorraine 2026-2027
5336201	Coupe de France Lorraine (saison paire)
6332101	Libre AG Lorraine 2026-2027
6332102	Libre Comité Post-LP2
6332103	Libre Comité post-Open
6332104	Libre Comité Post-Pontarlier

FINALES NATIONALES

Epreuves	Lieux	Date
Duplicaté Séniors (Saison 2025-2026)	Nevers	14 au 17 Septembre 2026
Coupe de France (2025-2026)	Bar-le-Duc	6 au 11 Novembre 2026
Donnes libres par 4 Interclubs (Saison 2025-2026)	Aix-les-Bains	20 au 22 Novembre 2026
Donnes libres DUO	Aix-les-Bains	22 au 23 Janvier 2027
Quadrettes	Vichy	12 au 14 Février 2027
Donnes libres Séniors		Mars 2027
Donnes libres Individuel	Pontarlier	26 au 29 Mars 2027
Open + Individuel Séries + Jeunes	Marboz	5 Mai au 9 Mai 2027
Triplettes	Vichy	14 au 17 Mai 2027
Coupe de France (2026-2027)		
Donnes libres par 4 Interclubs (Saison 2026-2027)		? Novembre 2027
Duplicaté Séniors (Saison 2026-2027)	?	? Septembre 2027

AVANT-PROPOS

Le présent règlement ainsi que l'organisation des épreuves officielles régionales sont soumis à l'approbation du responsable de regroupement de comités. Le comité Régional Lorraine de Tarot fait partie du regroupement de zone 85 avec le comité Alsace et le comité Franche-Comté.

STATUTS.

De nouveaux changements ont eu lieu dans les statuts de la Fédération Française de Tarot. Pour en prendre connaissances, lisez bien le Fascicule 0.

RECLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du fascicule 1, prévues par ses articles 32 à 35 concernant le droit des joueurs:

- Réclamation sur décision d'arbitre, elle doit être immédiate,
- Réclamation sur les scores, 15 min après le rendu des scores,
- Réclamation sur le déroulement du championnat ou remise en question de la décision de l'arbitre après contestation sur place : 72h après le championnat au CCR; et appel suite à la contestation de la réponse du CCR dans un délai de 24h et l'appel doit se faire au CCR également.

Le CCR doit transmettre les documents à sa commission et rendre une décision dans les 96h; il doit en informer le responsable de regroupement de comités ainsi que le président de la commission de compétition nationale.

L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès du président de la commission de compétition.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

Article 1 : Organisation

L'organisation de toutes les épreuves officielles régionales est donnée à la *commission de compétition régionale*.

Le CCR est chargée de vérifier la conformité des inscriptions : validité de la licence, conformité du classement du joueur ou de l'indice global de la formation avec le type de championnat.

Pour toutes les épreuves organisées en regroupement de comités, elles sont dirigées par le *responsable de regroupement de comités*.

Article 2 : Arbitrage

Les épreuves organisées par le Comité Régional Lorraine de Tarot sont **dirigées par un arbitre national, ou régional agréé par la Fédération Française de Tarot**. (sauf cas exceptionnel ayant reçu une dérogation et approbation du responsable zone).

Il est chargé d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et la parfaite régularité de la compétition, de garantir une bonne ambiance de jeu, de maintenir la discipline, de rassembler les marques, de calculer les résultats, d'établir le classement et **de le transmettre à l'autorité responsable dans les huit jours après la compétition**.

De plus, pour les qualificatifs aux championnats nationaux, l'arbitre doit également remplir le Bordereau de qualifiés. De ce fait, à la fin de chaque qualificatif, le joueur qualifié (ou la formation complète) devra impérativement dire s'il se rendra au championnat de France. De même, il devra dire s'il (ou elle) accepte son statut de remplaçant.

Pour figurer sur le bordereau des qualifiés, le joueur (ou la triplette ou la quadrette ou l'équipe) doit avoir marqué des PCN lors du qualificatif régional (sauf tous les championnats de dames libres individuels, l'individuel promotion, les triplettes et quadttes D3).

L'arbitre suit pour cela les instructions des règlements de la FFT et du Comité Régional Lorraine de Tarot. Il lui appartient - sous réserve du droit d'appel des intéressés - de juger les cas litigieux, de décider de toute rectification de marque, d'appliquer toute pénalité et, en cas d'irrégularité ou de faute grave, d'informer l'autorité compétente.

Il peut interdire la présence de spectateurs dans les salles de championnat. Il prévient les spectateurs qu'ils sont tenus aux mêmes règles que les joueurs.

Et l'arbitre devra expliquer avant chaque séance son déroulement (élimination coefficient).

Article 3 : Préparation des donnes

Pour les championnats en donnes dupliquées, les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre. Les mains de défense et le chien sont distribués à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel. Si le Petit est sec dans une des mains de défense lors d'une des redistributions, une nouvelle donne est recrée par l'arbitre.

Cas particulier : les arbitres peuvent préparer entièrement (preneur et défense) le nombre de batteries naturelles nécessaires au déroulement du tournoi (gain de temps) pour : les Emmanuel16, l'individuel promotion, l'individuel senior, les triplettes D3 et les quadrettes D3.

Personne d'autres que l'arbitre ne peut préparer des jeux de la compétition (individuels, quadrettes et triplettes que ce soit en D1, en D2 ou en D3)

Article 4 : Paravents

Les championnats en donnes dupliquées doivent être obligatoirement joués avec les paravents, isolant à la table les 3 défenseurs.

Article 5 : Cadence de jeu

En Duplicate, la cadence est fixée à 15 minutes par donne pour la distribution, la duplication et le jeu, et à 10 minutes par donne pour les rotations suivantes.

En Libres, la cadence est fixée à 45 minutes pour 5 donnes, 50 minutes pour 6 donnes.

Article 6 : Table relais (article 25 fascicule 1)

Pour être homologué, un championnat régional doit se jouer avec un minimum de 20 donnes.

En cas de table(s) relais, les donnes de cette (ou ces) table(s) sont considérées comme jouées.

Le nombre de tables incomplètes (relais) en duplicate ne peut être supérieur à 1 table par tournoi.

Exception : Avec 26 joueurs en duplicate individuel, un tournoi de 7 tables avec 2 tables relais est possible (les joueurs fictifs étant placés en Nord 1 et Sud 2).

Article 7 : Qualification et élimination de joueurs, coefficients de séance (article 26 fascicule 1)

Cet article concerne les Championnats Individuels, par Triplettes et par Quadrettes.

Le pourcentage de joueurs qualifiés doit :

- Etre supérieur ou égal à 50% entre les séances 1 et 2.
- Etre supérieur ou égal à 25% entre les séances 1 et 3.
- Etre supérieur ou égal à 12,5% entre les séances 1 et 4.

Lors d'une première séance, les qualifiés pour la séance suivante se font suivant le classement alterné. Cependant en cas de table relais, l'élimination se fait par classement alterné par le bas (derniers de lignes, puis avant-derniers de lignes, etc.).

Des coefficients de séances sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés. Le coefficient de la première séance étant égal à 1, le coefficient de séance d'une séance suivante :

- N'est pas majoré s'il n'y a pas de joueur éliminé,
- Est majoré de 0.05 si le pourcentage de joueurs éliminés est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à 20%,
- Est majoré de 0.10 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%,
- Est majoré de 0.15 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 42%.

Article 8 : Dates, lieu et horaire des championnats

Les dates et lieux des compétitions sont fixés par le présent règlement. Tous les participants devront se présenter sur le lieu de la compétition auprès de l'arbitre ou de son adjoint entre 13h00 et 13h15.

De 13h15 à 13h30, les retardataires sont attendus mais subissent une pénalité de 0.5% (en duplicate individuel ou triplette) ou 1 Point de Match (en quadrettes) ou 100 points (en libre) par tranche de 5 minutes entamée. Après 13h30, plus aucun joueur n'est accepté.

Les joueurs doivent être assis à 13h15 (sauf si tout le monde est présent avant). En cas d'horaires différents, les délais et pénalités seront appliqués avec le nouvel horaire de convocation des joueurs.

Dans les compétitions par triplettes et quadrettes, l'intégralité de l'équipe doit être présente à 13h15. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera les pénalités ci-dessus par tranche de 5 minutes (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité). **L'équipe est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité à 13h30.**

Pour la Coupe de France, à l'heure prévue pour le début de la séance, les deux équipes doivent être présentes (au moins 4 joueurs). Passée cette heure prévue et jusqu'à 15 minutes de retard, l'équipe retardataire est pénalisée d'1 PM par tranche de 5 minutes entamée.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre procède à la suppression d'un étui à chaque tranche de 15 minutes de retard entamée et afflige une pénalité de 4 PM à l'équipe retardataire à chaque étui supprimé. Après 75 minutes de retard, l'équipe retardataire est scratchée. Avant que l'arbitre n'ait pris cette décision, l'équipe présente ne peut se retirer sans prendre le risque d'être elle-même scratchée.

Lorsqu'une deuxième séance est prévue le soir, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre à la fin de la séance de l'après-midi. Elle sera déterminée en fonction de l'heure à laquelle prendra fin la première séance et se situera entre 20h00 au plus tôt et 21h00 au plus tard (sauf cas exceptionnel). Les mêmes pénalités (0.5% ou 1 PM ou 100 points) pourront être appliquées si l'horaire n'est pas respecté. **Le scratchage est le même après 15 min de retard; le joueur et ou l'équipe est considéré comme défaillant.**

Tout joueur ou équipe qui s'inscrit à un championnat doit être conscient que cela implique une participation aux 2 séances programmées. De son initiative, un joueur ou une équipe ne peut se présenter et dire qu'il ne peut jouer que la 1ère séance car il doit rentrer le soir pour un autre évènement.

En cas de défaillance, un joueur ne pourra pas, ipso facto, participer à la même épreuve du jour de la défaillance jusqu'à la fin de la saison suivante, indépendamment du niveau. Dans le cas de l'individuel, le joueur sera interdit de jouer toutes les compétitions individuelles duplicatées (open, séries, senior). Dans le cas d'un championnat en donnes libres, le joueur est automatiquement suspendu de tous les championnats en donnes libres : libre individuel, libre duo, libre interclubs par quatre et libre senior.

Un forfait pour un match de coupe de France sera pris en compte comme une défaite, les frais d'inscription de l'équipe seront dus, mais aucune sanction ne sera appliquée dans ce cas spécifique et exceptionnel.

Toutefois, un accord préalable avec l'arbitre et le Président de CCR peut être établi afin qu'un joueur ou une équipe volontaire ne puisse jouer que la première séance pour éviter une désorganisation du tournoi.

Article 9 : Inscription

Les inscriptions doivent être envoyées avant la date limite d'engagement, soit le dimanche 23h59 précédant la compétition (sauf en Individuelle 2è Série et en Coupe de France, compétitions pour lesquelles la date limite est fixée dans le calendrier):

- en ligne par le site du comité,
- ou par le président de club pour les personnes n'ayant pas internet.

Passée la date limite d'engagement, les inscriptions ne seront possibles que si l'organisation de l'épreuve le permet. Dans ce cas, les joueurs doivent passer par le président de leur club, ou par le Président du Comité, ou par le Président CCR ou par le Vice-Président CCR.

Article 10 : Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à **15 €** par compétition par joueur (sauf en coupe de France, **8 €** par joueur en première séance puis **7 €** pour les matchs suivants) **Ce droit d'inscription sert pour une partie à payer les PCN, le matériel** (jeux, feuilles de marque, informatique), **les arbitres, et pour une autre partie à défrayer les joueurs qualifiés du comité.**

Pour les retardataires et équipes inscrites au dernier moment, un supplément de 2 euros par personne sera demandé **(sauf si l'inscription se fait à la demande de l'organisateur ou de l'arbitre ou du CCR)**. Le but est de rendre les compétiteurs assidus aux inscriptions.

Tout joueur inscrit qui ne se présentera pas à la compétition sera considéré comme défaillant (cf article 8).

Article 11 : Comportement

Tout joueur s'engage à avoir un comportement exemplaire durant l'intégralité du championnat.

Si ce n'était pas le cas, il pourrait se voir attribuer une sanction allant de la pénalité à l'exclusion du tournoi. L'arbitre décidera de la sanction qui lui semble la plus appropriée.

Et selon l'article 28, tout joueur suspendu est interdit dans une salle de tarot.

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord. En quadrettes, ils ne peuvent pas suivre un attaquant.
- les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur
- les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations.
- les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur se verra traduit devant la chambre de discipline régionale.

De plus, les joueurs sont responsables du spectateur assis derrière eux. Ces joueurs seront donc pénalisés en cas de reproche à leur spectateur.

Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes derrière lui lors d'une compétition officielle, sauf celle de l'arbitre.

Article 12 : Perte de qualification

A la suite d'un championnat D1 (quadrettes ou triplettes), si un joueur qualifié joue un championnat D2 ou D3, il perd sa place de qualifié.

Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et se qualifie, alors il perd son statut de remplaçant en D1. Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et ne se qualifie pas, alors il reste remplaçant en D1.

Les joueurs de D2 sont soumis aux mêmes règles s'ils jouent en D3.

Article 13 : Les pauses.

Il est strictement interdit de fumer (y compris cigarette électronique) dans les salles de championnat, ainsi qu'au bar (Article 39 du fascicule 1).

Et il est strictement interdit d'évoquer des donnes de tarot pendant la pause même si elles sont antérieures au championnat.

C'est donc l'arbitre qui sera le seul décideur des pauses à son gré en fonction du tournoi. Il pourra accorder 1, 2, 3 ou aucune pause s'il le souhaite. Les joueurs qui sortiraient sans l'aval de l'arbitre pourront se voir attribuer une pénalité tout comme ceux qui iront fumer dans les toilettes.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Points communs à toutes les organisations:

Le championnat se déroulera en 2 séances avec un minimum de 15 joueurs et de 20 donnes jouées par séance.

La mise en place de la première séance doit être aléatoire et non pas équilibrée pour ne protéger personne. Toutefois, si le champion sortant est présent, il recevra par permutation la position Nord à la table 1. Les séances suivantes se joueront au serpent.

La mise en place de la deuxième séance sera effectuée en serpent en fonction du classement alterné de la première séance. Un coefficient de séance sera appliqué si nécessaire.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE

Article 14 : Organisation

L'individuel première série est organisée en regroupement 85 (Lorraine, Alsace, Franche comté) sous la responsabilité du responsable de zone. La qualification aura lieu le 13 mars 2027 en Alsace (à Burnhaupt-le-Haut).

L'organisation est communiquée au responsable de zone dans la semaine précédant le qualificatif, par le comité organisateur.

Article 15 : Qualifiés

Le total des qualifiés pour le regroupement 85 en première série est de 12 qualifiés pour la finale nationale du 5 mai au 9 mai 2027 à Marboz .

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN

Article 16 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional Open. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Lorraine.

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les nombres précédents.

S1				S2		
Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables	Nombre d'éliminés	Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables
20	1	5	0	20	1	5
24	1	6	4	20	1	5
28	1	7	0	28	1	7
32	2	4 et 4	0	32	2	4 et 4
36	2	4 et 5	4	32	2	4 et 4
40	2	5 et 5	0	40	2	5 et 5
44	1	6 et 5	4	40	2	5 et 5
48	3	4 et 4 et 4	0	48	3	4 et 4 et 4
52	3	4 et 4 et 5	4	48	3	4 et 4 et 4
56	3	4 et 5 et 5	0	56	2	7 et 7
60	3	5 et 5 et 5	0	60	3	5 et 5 et 5
64	4	4 et 4 et 4 et 4	0	64	4	4 et 4 et 4 et 4
68	4	5 et 4 et 4 et 4	4	64	4	4 et 4 et 4 et 4
72	4	5 et 5 et 4 et 4	8	64	4	4 et 4 et 4 et 4
76	4	5 et 5 et 5 et 4	12	64	4	4 et 4 et 4 et 4
80	4	5 et 5 et 5 et 5	0	80	4	5 et 5 et 5 et 5

Article 17 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
 les **8 premiers** du classement général
 seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du
5 mai au 9 mai 2027 à Marboz .
 Et la Lorraine est **25e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE**Article 18 : Organisation**

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional 2^{ème} série. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional de Tarot et dont le classement 2026 est Deuxième Série pique, cœur, carreau ou trèfle.

L'organisation dépendra du nombre de joueurs inscrits, dont la date de clôture des inscriptions sera fixée **au 10 janvier 2027 (en cas d'un nombre de joueurs inférieur à 15, nous serons alors obligés de jouer avec et chez un comité voisin...)**

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les nombres précédents.

S1				S2		
Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables	Nombre d'éliminés	Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables
16	1	4	0	16	1	4
20	1	5	0	20	1	5
24	1	6	4	20	1	5
28	1	7	0	28	1	7
32	2	4 et 4	0	32	2	4 et 4

Article 19 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
 les **3 premiers** du classement général
 seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du
5 mai au 9 mai 2027 à Marboz.
 Et la Lorraine est **9e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

Article 20 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional Promotion. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional Lorraine de Tarot et dont le classement 2026 est 3^{ème} ou 4^{ème} série pique, cœur, carreau ou trèfle.

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les nombres précédents.

S1			Nombre d'éliminés	S2		
Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables		Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables
20	1	5	0	20	1	5
24	1	6	4	20	1	5
28	1	7	0	28	1	7
32	2	4 et 4	0	32	2	4 et 4
36	2	4 et 5	4	32	2	4 et 4
40	2	5 et 5	0	40	2	5 et 5
44	1	6 et 5	4	40	2	5 et 5
48	3	4 et 4 et 4	0	48	3	4 et 4 et 4
52	3	4 et 4 et 5	4	48	3	4 et 4 et 4
56	3	4 et 5 et 5	0	56	2	7 et 7

Article 21 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
 les 6 premiers du classement général seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du 5 mai au 9 mai 2027 à Marboz.
 Et la Lorraine est 25^e dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT DUPLICATE INDIVIDUEL SENIOR

Article 22 : Organisation

Le Comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional Sénior.

Le qualificatif est ouvert à toutes personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional Lorraine de Tarot et ayant 60 ans révolus au 31 décembre 2026.

Aucun éliminé entre les séances 1 et 2 sauf en cas de table relais à la première séance. Le nombre de table sera alors ramené à celui de la première séance moins un.

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les nombres précédents.

S1				S2		
Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables	Nombre d'éliminés	Nombre de joueurs	Nombre de tournois	Nombre de tables
16	1	4	0	16	1	4
20	1	5	0	20	1	5
24	1	6	0	24	1	6
28	1	7	0	28	1	7
32	2	4 et 4	0	32	2	4 et 4

Article 23 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **5 premiers** du classement général seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du **septembre 2027 à**.

Et la Lorraine est **e** dans l'ordre des comités remplaçants.

Attribution de PP (Points de Performance) en Individuel.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
OPEN	22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2
2 ^{ème} Série (4 ou 5 tables)	10	8	7	6	5	4	3					
2 ^{ème} Série (6 ou 7 tables)	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2		
2 ^{ème} Série (8 ou 9 tables)	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2
Promotion (4, 5, 6 ou 7 tables)	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1		
Promotion (8, 9, 10 ou 11 tables)	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
Sénior (jusqu'à 7 tables)	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1		
Sénior (8 tables)	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1

Les PP sont attribués à 1/3 (arrondi au nombre supérieur) du nombre de joueurs ayant participé à la première séance (le nombre de joueurs obtenant des PP étant limité à 12).

CHAMPIONNAT QUADRETTE D1

Article 24 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette D1. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 4 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice d'équipe est supérieur à 20**.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances des Quadrettes ci-dessous).

Article 25 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
les **2 premières** du classement général
seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du
12 au 14 février 2027 à Vichy .
Et la Lorraine est **22e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT QUADRETTE D2

Article 26 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette D2. Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 4 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice** de valeur est **inférieur à 73**.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances des Quadrettes ci-dessous).

Article 27 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
les **2 premières** du classement général
seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du
12 au 14 février 2027 à Vichy .
Et la Lorraine est **18e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT QUADRETTE D3

Article 28: Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrette promotion (D3). Ce qualificatif est ouvert à toute équipe de 4 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice** de valeur est **inférieur à 26**.

Le championnat se déroulera en une finale de 1 séance avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées, ou de 2 séances avec un minimum de 7 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances des Quadrettes ci-dessous).

Article 29 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **2 premières** du classement général
seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du
12 au 14 février 2027 à Vichy .
Et la Lorraine est **9e** dans l'ordre des comités remplaçants.

INDICE DES VALEURS

1N	Première Série Nationale	100	3P	Troisième Série Pique	6
1P	Première Série Pique	98	3C	Troisième Série Cœur	6
1C	Première Série Cœur	96	3K	Troisième Série Carreau	6
1K	Première Série Carreau	56	3T	Troisième Série Trèfle	6
1T	Première Série Trèfle	45	4P	Quatrième Série Pique	5
2P	Deuxième Série Pique	14	4C	Quatrième Série Cœur	5
2C	Deuxième Série Cœur	11	4K	Quatrième Série Carreau	4
2K	Deuxième Série Carreau	8	4T	Quatrième Série Trèfle	4
2T	Deuxième Série Trèfle	7	NC	Non Classé	4

Déroulement des séances des Quadrettes

(un minimum de 7 équipes en S1 pour la Quadrette D3)

S1				S2		
Nombre d'équipes	Nombre de tournoi	Nombre de table	Nombre d'éliminés	Nombre d'équipes	Nombre de tournoi	Nombre de table
5	1	5	0	5	1	5
6	1	7	1	5	1	5
7	1	7	0	7	1	7
8	1	9	1	7	1	7
9	1	9	0	9	1	9
10	1		1	9	1	9
11	1	11	0	11	1	11
12	1		1	11	1	11
13	1	13	0	13	1	13
14	2	7	0	13	1	13
15	1	15	0	15	1	15

Si le nombre de quadrettes inscrites en séance 1 n'apparaît pas dans ce tableau, l'organisation et le nombre d'éliminés seront communiqués à la Responsable de Ligue à la clôture des inscriptions.

Attribution de PP (points de performance)

Seul un tiers des quadrettes obtient des PP, arrondi au nombre supérieur si nécessaire.

	1ère	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è	9è	10è	11è	12è
QD1	22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2
QD2	11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1
QD3	6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1

Article 30 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D1. Ce championnat est ouvert à toute équipe comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice** d'équipe est **supérieur à 14**.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances de Triplettes ci-dessous).

Article 31 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **2 premières** du classement général seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du **14 au 17 mai 2027 à Vichy**.

Et la Lorraine est **11e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2

Article 32: Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D2. Ce championnat est ouvert à toute équipe comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice** d'équipe est **inférieur à 67**.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances de Triplettes ci-dessous).

Article 33 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
les **2 premières** du classement général
seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du
14 au 17 mai 2027 à Vichy .
Et la Lorraine est **8e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3

Article 34: Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D3. Ce championnat est ouvert à toute équipe comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité Régional Lorraine de Tarot et dont l'**indice** d'équipe est **inférieur à 20**.

Le championnat se déroulera en une finale de 1 séance avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées, ou de 2 séances avec un minimum de 10 équipes et de 20 donnes jouées, avec élimination éventuelle entre les deux séances (voir le tableau de déroulement des séances des Triplettes ci-dessous).

Article 35 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
les **2 premières** du classement général
seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du
14 au 17 mai 2027 à Vichy .
Et la Lorraine est **9e** dans l'ordre des comités remplaçants.

Tableau de déroulement des séances des Triplettes.**(un minimum de 10 équipes en S1 pour la Triplette D3)****S: Simultané ; TAS: Triplette Attaquants Simultanés**

<i>Nombre de triplettes Séance 1</i>	<i>Organisation</i>	<i>Nombre de triplettes Séance 2</i>	<i>Organisation</i>
8	S8 28 étuis	8	S8 28 étuis
9	Howell 10 TAS (avec relais)	8	S8 28 étuis
10	Howell 10 TAS	8	S8 28 étuis
11	Howell 12 TAS (avec relais)	10	Howell 10 TAS
12	Tournoi Howell 12 TAS 22 étuis	12	Howell 12 TAS 22 étuis
13	Howell 14 TAS (avec relais)	12	Howell 12 TAS
14	Howell 14 TAS	14	Howell 14 TAS
15	Emmanuel 16 (avec relais) - 30 étuis	14	Howell 14 TAS
16	Emmanuel 16 - 30 étuis	14	Howell 14 TAS
		16	Emmanuel 16 - 30 étuis
17	Howell 17 TAS	16	Emmanuel 16 - 30 étuis
18	Howell 18 TAS	16	Emmanuel 16 - 30 étuis
19	2 Howell 10 TAS (dont 1 Howell avec relais)	16	Emmanuel 16 - 30 étuis
20	2 Howell 10 TAS	16	Emmanuel 16 - 30 étuis

Si le nombre de triplettes inscrites en séance 1 n'apparaît pas dans ce tableau, l'organisation et le nombre d'éliminés seront communiqués à la Responsable de Ligue à la clôture des inscriptions.

Dans le cas de choix d'organisation selon le nombre d'équipes inscrites, l'arbitre choisira selon le temps qu'il aura à disposition pour préparer chaque série d'étuis, et/ou selon le temps qu'il aura à disposition le jour de la compétition. Il devra alors, en accord avec le CCR, annoncer ses choix en début de compétition (ou entre les 2 séances en cas de force majeure).

Attribution des PP

Seul un tiers du nombre de triplète ayant participé à la première séance obtiendra des PP (arrondi au chiffre supérieur)

	1ère	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è	9è	10è	11è	12è
TD1	22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2
TD2	11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1
TD3	6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNATS en DONNES LIBRES

Article 36: Inscriptions

Le club receveur, avec le comité, devra prévoir des joueurs remplaçants pour compléter pour éviter les tables incomplètes; toutefois en cas d'impossibilité, les derniers joueurs inscrits sont susceptibles de ne pas jouer.

Article 37 : Organisation générale.

Les championnats en donnes libres se dérouleront en **2 séances** de 5 positions de **6** donnes (50 minutes par position).

La mise en place de la première séance doit être aléatoire.

Toutefois, l'arbitre peut décider de supprimer 1 position (pour le Libre sénior et Individuel, ce sera la 8^{ème} position) en cas d'intempéries importantes par exemple, ou autre évènement nécessitant de raccourcir le championnat. Les coefficients pour chaque position seront appliqués selon le barème du règlement général de la Fédération Française de Tarot.

CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL

Article 38 : Organisation

Le comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre individuel. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional de Lorraine de Tarot.

La suite de la séance se déroulera selon le nombre de table suivant :

Nombre de Tables				Nombre de Tables			
Séance 1	Séance 2	Séance 2	Séance 2	Séance 1	Séance 2	Séance 2	Séance 2
Pos 1 à 5	Pos 6 à 8	Pos 9	Pos 10	Pos 1 à 5	Pos 6 à 8	Pos 9	Pos 10
10	7	6	5	18	13	9	6
11	7	6	5	19	13	9	6
12	9	7	6	20	13	9	6
13	9	7	6	21	15	10	6
14	9	7	6	22	15	10	6
15	11	8	6	23	15	10	6
16	11	8	6	24	17	11	6
17	11	8	6	25	17	11	6

(Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les taux précédents)

Article 39 : Qualifiés

A l'issue des deux séances,
 les **12 premiers** du classement général
 seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du
26 au 29 mars 2027 à Pontarlier.
 Et la Lorraine est **18e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT LIBRE DUO

Article 40 : Organisation

Le comité Régional de Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre DUO. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 2 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot de Lorraine.

Nombre de Table Séance 1	Nombre de Table Séance 2	Nombre de Table Séance 1	Nombre de Table Séance 2
5	5	13	8
6	5	14	9
7	5	15	9
8	5	16	9
9	6	17	10
10	7	18	10
11	7	19	11
12	8	20	12

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les taux précédents.

Article 41 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **5 premiers** du classement général seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du **22 au 24 janvier 2027 à Aix-les-Bains**.

Et la Lorraine est **19e** dans l'ordre des comités remplaçants.

CHAMPIONNAT INTERCLUBS LIBRE PAR 4

Article 42 : Organisation

Le comité Régional de Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional InterClub en donne **libres par** équipe de **4 pour l'année 2027**.

Ces qualificatifs sont ouverts à toutes les équipes de 4 joueurs du même club possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional Lorraine de Tarot et dont la multiplication des séries **doit être** strictement supérieure à 16 (**voire 2 exceptions**).

Le championnat se déroulera en 2 séances, **sans élimination**, avec addition des scores des 4 membres de l'équipe. A l'issue de ces deux séances, un classement général sera établi.

Exceptions		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4	
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

COMPOSITION POSSIBLES DES EQUIPES

Article 43 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **3 premières** du classement général seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du **? au ? Novembre 2027 à ?**.

Et la Lorraine est **14e** dans l'ordre des comités remplaçants.

Attribution de PP en championnat régional en Libre Individuel, Libre Duo, et Libre par 4.

Les 3 premiers du qualificatif marquent des points de performances : 3 PP pour le premier, 2 PP pour le deuxième et 1 pour le troisième.

CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR

Article 44 : Organisation

Le comité Régional de Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre sénior. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Régional de Lorraine de Tarot et ayant **60 ans révolus au 31 décembre 2026**.

Le championnat se déroulera en 2 séances sans élimination entre les séances 1 et 2 (sauf en cas de table incomplète). A l'issue de la 8^e position un classement général sera établi.

La suite de la séance se déroulera selon le nombre de tables suivant :

Nombre de Tables				Nombre de Tables			
Séance 1	Séance 2	Séance 2	Séance 2	Séance 1	Séance 2	Séance 2	Séance 2
Pos 1 à 5	Pos 6 à 8	Pos 9	Pos 10	Pos 1 à 5	Pos 6 à 8	Pos 9	Pos 10
5	5	5	4	13	13	9	5
6	6	5	4	14	14	9	5
7	7	6	4	15	15	9	5
8	8	6	4	16	16	10	5
9	9	7	5	17	17	10	5
10	10	7	5	18	18	11	5
11	11	8	5	19	19	11	5
12	12	8	5	20	20	11	5

Si le nombre de tables inscrites n'apparaît pas dans ce tableau, le nombre d'éliminés sera communiqué à la clôture des inscriptions mais restera logique avec les taux précédents.

Article 45 : Qualifiés

A l'issue des deux séances, les **8 premiers** du classement général seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du **au mars 2027 à .**

Et la Lorraine est **14e** dans l'ordre des comités remplaçants.

COUPE DE FRANCE

Article 46 : Organisation

Le Comité Régional Lorraine de Tarot est chargé de l'organisation du qualificatif pour la coupe de France. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 4, 5 ou 6 joueurs (pas forcément du même club) possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de Tarot Lorraine.

L'organisation dépendra du nombre d'équipes inscrites, dont la date de clôture des inscriptions sera fixée **au 20 décembre 2026 (le déroulement sera alors envoyé au responsable de Ligue pour validation).**

Un tirage au sort du numéro des équipes sera effectué publiquement avant la date des premiers matchs. Ce qui, en fonction de l'organisation prévue, désignera la ou les équipes dispensées ou non de leur 1^{er} match (les équipes dispensées seront déclarées vainqueur et accéderont au tour suivant).

Article 47 : Qualifiés

1 équipe **qualifiée** directement pour le championnat de France (**11^e** remplaçant)
et

4 équipes seront **qualifiées** pour la **Finale de Ligue qui aura lieu le 6 juin 2027 en Lorraine, à ? et à l'issue de laquelle 3 équipes seront qualifiées.**

Article 48 : Les Bonus

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement National). Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale.

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 ^{ère} Série Nationale et Nationale Hors-quota	0.00
1 ^{ère} Série Pique	0.50
1 ^{ère} Série Cœur	1.00
1 ^{ère} Série Carreau	2.00
1 ^{ère} Série Trèfle et 1 ^{ère} Série Hors-quota	3.00

2 ^{ème} Série Pique	3.50
2 ^{ème} Série Cœur	4.00
2 ^{ème} Série Carreau	4.50
2 ^{ème} Série Trèfle	5.00
3 ^{ème} Série Pique	5.50
3 ^{ème} Série Cœur	6.00
3 ^{ème} Série Carreau	6.50
3 ^{ème} Série Trèfle	7.00
4 ^{ème} Série Pique	7.50
4 ^{ème} Série Cœur	8.00
4 ^{ème} Série Carreau	8.50
4 ^{ème} Série Trèfle et non classés	9.00

Annexe : Organisation

Envoyé après la clôture des inscriptions le 20 décembre 2026.